

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | |
|---|---|---|----------------------|---------------------------|
| | PRÉPARATION / MÉLANGE / CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE PULVÉRISATION VERS LE BAS | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | |
| GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et EN 16523-1-A1 (type A) ou à usage unique (certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et EN ISO 374-2 (type A, B ou C)) | Réutilisables | À usage unique (*) | À usage unique (**) | Réutilisables (**) |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | EPI vestimentaire | | | |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié NF EN 14605+A1 | ET EPI partiel | | | |
| LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés NF EN 188:2002 (CE, sigle 3) | | | | |
| PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (NF EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (NF EN143:2006) ou A2P3 (NF EN 14387:2006) | | | | |

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION, DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.
** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VA.LOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

- N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
- Protégez votre santé et celle de votre entourage.
- Surveillez les conditions météorologiques.
- Protégez les points d'eau.
- Protégez les pollinisateurs.
- Préservez la faune sauvage.

+ D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTETS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phytets.fr/PHYTOPRATIQUE/) FLASHEZ-MOI

© OROSTAR est une marque déposée de Life Scientific Ltd.

OROSTAR® 60 est un fongicide à base de metconazole. Il est utilisé de 0,9 à 1,5 litre / ha contre diverses maladies des céréales à paille, de certaines crucifères oléagineuses, des graines protéagineuses, légumineuses fourragères et pois écosés frais. Il s'utilise également pour la régulation de la croissance des colzas et moutardes.

Détenteur de l'A.M.M. et EMB : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide et régulateur de croissance (FRAC CODE 3)
Formulation : Concentré émulsionnable (EC)
Composition : 60 g/L (6.74% p/p) metconazole
UFI: AXPD-XEJJ-C000-HDA9



ANGER

OROSTAR® 60 (N° d'A.M.M. : 2130061)
Contient du : alcool gras éthoxylé, pentanol ramifié et droit et naphtha lourd.
H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361D - Susceptible de nuire au fœtus.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des

flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P201 - Éviter de respirer les brouillards / vapeurs / aérosols.
P301+P310+P331 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338+P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales ainsi que sur crucifères oléagineuses pour les applications d'automne (lutte contre le phoma et limitation de la croissance).
SP3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SP3 - Pour protéger les arthropodes non ciblés, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. **En cas de projection dans les yeux :** rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste. **En cas d'inhalation :** transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. **En cas d'ingestion :** rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. **En cas d'intoxication animale :** contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL.

RÉEMPOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

Fabriqué en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE

11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com



N° de lot et date de fabrication : voir emballage



5

17018067802_V2

DESRIPTIF DU PRODUIT**Mode d'action**

Le metconazole est un fongicide systémique qui agit de manière préventive et curative. Il agit par inhibition de l'ergostérol. Cette Substance Active a également une action de régulateur de croissance. Le metconazole appartient au groupe FRAC - code 3.

Tableau des usages - Traitement des parties aériennes

| Culture | Cible | Dose homologuée (L/ha) | Nombre max. d'appl. | Stade d'appl. | Délai avant récolte (jours) | ZNT par rapport aux points d'eau |
|---|--|------------------------|---------------------|---|-----------------------------|--|
| Fongicide | | | | | | |
| Avoine | Rouille couronnée | 1.5 L/ha | 1 / an | BBCH 25 (mi tallage) à BBCH 69 (fin floraison) | 35 jours | 5 mètre dont DVP 5 m |
| Blé, Triticale, Épeautre | Fusariose des épis, Oïdium, Rouille brune, Rouille jaune, Septoriose | | | | | |
| Orge | Oïdium, Rhynchosporiose, Rouille naïve | | | | | |
| Seigle | Rhynchosporiose, Rouille brune | | | | | |
| Crucifères oléagineuses : Uniquement sur colza et moutarde | Cylindrosporiose, Maladies fongiques des siliques (<i>alternariose</i> , <i>Mycosphaerella brassicicola</i> , <i>pseudocercosporiose</i>), Oïdium, Sclérotiniose | 1.2 L/ha | 2 / an | BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules) | 56 jours | 5 mètres |
| Crucifères oléagineuses : Uniquement sur colza, navette, moutarde, chanvre pour utilisation strictement industrielle, lin | Phoma | 0.9 L/ha | 2 / an | BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules) | 56 jours | 5 m (dont DVP 5 m pour les applications d'automne) |
| Graines protéagineuses : Pois protéagineux Pois fourrager, féverole, lupin | Anthraxose, Pourriture grise (botrytis), Rouille, Sclérotiniose | 1.2 L/ha | 2 / an | BBCH 12 (2 feuilles étalées / 2 vrilles formées) à BBCH 89 (maturation complète) | 20 jours | 5 mètres |
| Légumineuses fourragères : luzerne, trèfle, vesce, sainfoin, lotier | Anthraxose, Pourriture grise (botrytis), Rouille | 1.2 L/ha | 2 / an | BBCH 12 (2 feuilles étalées) à BBCH 89 (maturation complète) | 20 jours | 5 mètres |
| Pois écosés frais | Anthraxose, Pourriture grise (botrytis), Rouille | 1.2 L/ha | 2 / an | - | 14 jours | 5 mètres |
| Régulateur de croissance | | | | | | |
| Crucifères oléagineuses : Uniquement sur colza et moutarde | Limitation de la croissance des organes aériens | 1.2 L/ha | 2 / an | BBCH 13 (3 feuilles étalées) à BBCH 71 (10% des siliques ont atteint leur taille finale, apparition des capsules) | 56 jours | 5 m (dont DVP 5 m pour les applications d'automne) |

DVP : Dispositif Végétalisé Permanent non traité

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mlrs>

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : « conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements. »

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI**Informations par cultures**

Sur céréales à paille (avoine, blé, triticale, épeautre, orge, seigle), appliquer OROSTAR 60 à 1.5 L/ha à partir du stade mi-tallage jusqu'à la fin de la floraison. Contre les fusarioses, appliquer OROSTAR 60 en début de floraison.

Contre les autres maladies, appliquer OROSTAR 60 en préventif dès que les risques sont avérés.

Sur oïdium, si la pression de la maladie est forte, appliquer OROSTAR 60 en programme ou en association avec d'autres fongicides efficaces contre cette maladie ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

Sur crucifères oléagineuses :

Contre la cylindrosporiose, appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha en sortie d'hiver dès l'apparition des symptômes. Renouveler à la floraison si nécessaire.

Contre l'alternariose, appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des symptômes sur tige ou siliques.

Contre l'oïdium, appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des symptômes.

Contre la sclérotiniose, appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha à la chute des premiers pétioles.

Sur phoma du colza et de la moutarde, appliquer OROSTAR 60 en préventif à l'automne de 0.6 à 0.9 L/ha. Suivre les recommandations en vigueur pour le déclenchement des applications. L'efficacité de OROSTAR 60 n'étant que partielle sur cette maladie, utiliser OROSTAR 60 en association avec des actions de prévention agronomique.

Sur colza, dans de rares cas OROSTAR 60 appliqué en sortie d'hiver peut entraîner une perte de fleurs, mais celle-ci sera sans conséquence sur le rendement final.

Sur moutarde, la sélectivité de OROSTAR 60 n'a pas été testée. Se renseigner auprès de votre conseiller technique avant utilisation de OROSTAR 60 sur moutarde.

Régulateur de croissance :

Utiliser OROSTAR 60 sans adjuvant.

À l'automne, sur colza et moutarde, OROSTAR 60 permet de diminuer le risque d'élongation prématurée du bourgeon terminal. Appliquer OROSTAR 60 de 0.6 à 0.9 L/ha, idéalement au stade BBCH 16 (6 feuilles).

En sortie d'hiver (du stade BBCH 32 à 53), sur colza et moutarde, OROSTAR 60 permet de diminuer le risque de verse. Appliquer OROSTAR 60 de 0.9 à 1.0 L/ha si le risque de verse est faible et à 1.2 L/ha si le risque de verse est fort.

Sur graines protéagineuses (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) et pois écosés frais :

Contre l'antraxose, appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha au début de la floraison. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Contre la pourriture grise (botrytis), appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha au stade mi-floraison (pois protéagineux, pois fourrager, féverole, lupin) ou au stade 2 étages en fleur (pois écosés frais). Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Contre la rouille (pois protéagineux d'hiver et de printemps et pois écosés frais uniquement), appliquer OROSTAR 60 à 1.2 L/ha dès l'apparition des premières pustules de rouille. Renouveler l'application trois à quatre semaines après si nécessaire (intervalle réduit à deux semaines pour les pois écosés frais).

Si la pression des maladies est forte, appliquer OROSTAR 60 en programme ou en association avec d'autres fongicides ; veiller à respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Traiter préférentiellement avec une bonne hygrométrie de l'air (plus de 60%) et éviter de traiter par de trop fortes chaleurs (température de l'air supérieure à 25°C).

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas mélanger OROSTAR 60 avec des insecticides de type pyréthrinoides durant la floraison et les périodes de production d'exsudats. Si un insecticide de type pyréthrinoides doit être utilisé, traiter en premier avec cet insecticide, et attendre au minimum 24 h avant l'application de OROSTAR 60.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant emploi.

Remplir aux 3/4 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de OROSTAR 60 dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES**Stockage du produit**

Conservé le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conservé hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocké dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.